

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

<b>Groupement " Est "</b>	Session 2005	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP – SECTEUR A</b>	Code examen :		
Spécialité : TOUTES			
Épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Durée : 0 h 30	Coef. : 1	Page 1/6

Tony a obtenu son BEP il y a 2 ans. Il est en contrat de qualification et travaille actuellement dans une entreprise à Besançon.

Le vendredi 17 décembre 2004, il emprunte la voiture de ses parents. À Saône, son pneu avant droit éclate. Surpris, Tony ne peut rattraper la trajectoire de sa voiture qui mord l'accotement, c'est l'accident.

Sous l'effet du choc il souffre de douleurs costales et a mal à l'épaule gauche. La voiture ne peut plus rouler : capot, aile avant, portières du côté droit sont enfoncés.

**1. Suite à cet accident Tony a de nombreuses démarches à faire !**

**1.1. Préciser quelles sont ces démarches :** **2 points**

- avertir un garagiste ou un dépanneur
- remplir le constat amiable et l'envoyer à l'assurance dans les 5 jours
- prévenir son employeur dans les 24 heures
- prévenir le centre de formation
- ...

**1.2. Compléter pour Tony le constat d'accident joint (document page 6/7) à l'aide des documents en annexe 1 (page 7/7). (Ne pas faire le croquis)** **3 points**

**1.3. Identifier le type d'accident dont est victime Tony :** **1point**

- Accident du trajet considéré comme accident du travail

Groupement " Est "	Session 2005	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP – SECTEUR A</b>	Code examen :		
Spécialité : TOUTES			
Épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Durée : 0 h 30	Coef. : 1	Page 2/6

2. Après cet accident le médecin lui prescrit un arrêt de travail de 17 jours. Tony s'inquiète quant à ses ressources durant ce temps. Il cherche des informations sur Internet et prend connaissance du document suivant :

**L'indemnisation de l'accident du travail : (source : [www.legissimo.com](http://www.legissimo.com) )**

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

... si le salarié victime de l'accident bénéficie d'un arrêt de travail, l'employeur doit remettre à la CPAM un imprimé mentionnant les informations nécessaires au calcul de son indemnisation.

**IMPORTANT** : La victime a 2 ans pour effectuer elle-même sa déclaration à la CPAM si l'employeur ne l'effectue pas lui-même.

Quelle est l'indemnisation versée par la sécurité sociale ?

Le salarié victime d'un accident du travail en arrêt maladie perçoit des indemnités journalières de la CPAM dès le lendemain de son arrêt de travail et ce, pendant toute la période de son incapacité, c'est à dire soit jusqu'à la guérison complète, soit la consolidation de sa blessure, soit le décès du salarié.

A noter : le jour même de l'accident est quant à lui, intégralement indemnisé par l'employeur.

Le montant de l'indemnité journalière est égal à :

- 60% du salaire journalier de référence pendant les 28 premiers jours avec un montant maximum de 141,23 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- Et à 80% du salaire journalier de référence dès le 29<sup>ème</sup> jour avec un montant maximum de 188,31 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Toutefois l'indemnité versée au salarié ne peut être supérieure au salaire net perçu par le salarié avant son accident.

**Répondre aux questions qu'il se pose :**

**3,5 points**

- Qui paiera la journée de l'accident ?  
- **L'employeur (0,5 pt)**
- Quel organisme prendra ensuite le relais ?  
- **La C.P.A.M. ou la sécurité sociale (0,5 pt)**
- Pourquoi son employeur doit-il fournir une attestation de salaire ?  
- **Pour permettre le calcul des indemnités journalières (0,5 pt)**
- Où doit-il la faire parvenir ?  
- **À la C.P.A.M. (0,5 pt)**
- Comment nomme t-on l'argent perçu en cas d'arrêt de travail ?  
- **Indemnité journalière (0,5 pt)**
- Quelle somme sera perçue pendant la durée de l'arrêt de travail ?  
- **60% du montant du salaire (0,5 pt)**
- Quelle date servira de base de calcul ?  
- **Le lendemain de l'accident soit le 18 décembre 2004 (0,5 pt)**

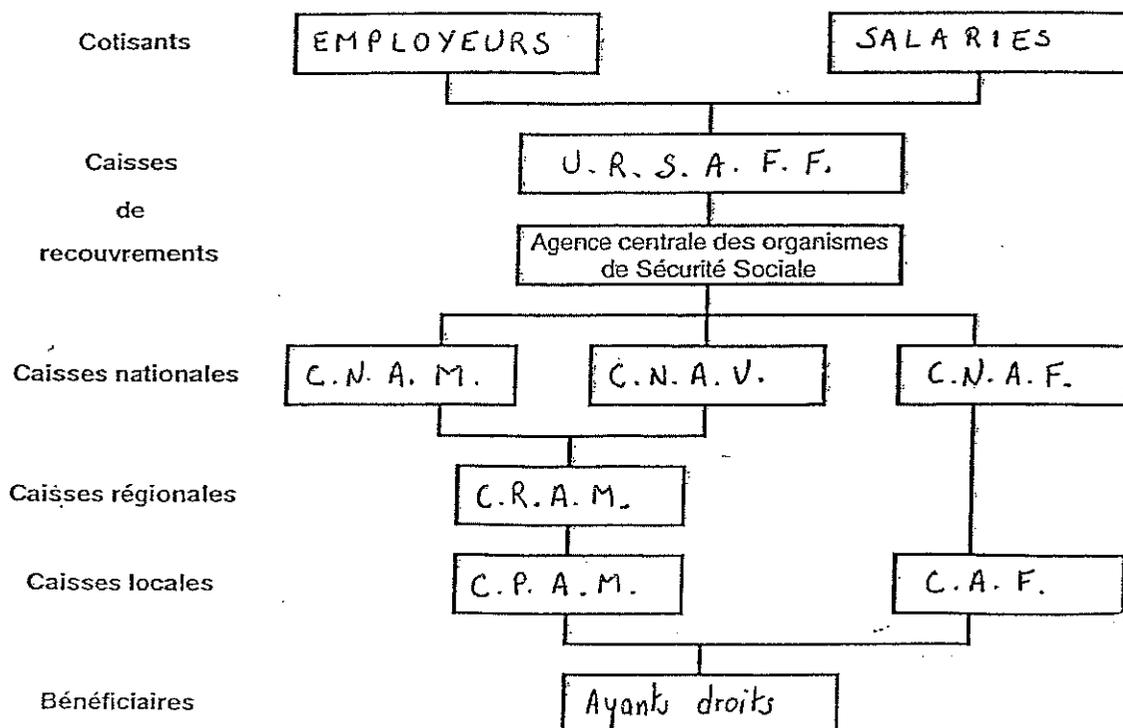
Groupement " Est "	Session 2005	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP – SECTEUR A</b>	Code examen :		
Spécialité : TOUTES			
Épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Durée : 0 h 30	Coef. : 1	Page 3/6

3. Tony comprend mieux à présent l'intérêt de cotiser à la Sécurité Sociale. Il se demande comment cette structure est organisée et quels sont les autres risques qu'elle couvre.

3.1. Compléter l'organigramme du fonctionnement de la Sécurité Sociale ci-dessous à l'aide de vos connaissances et du document suivant : **2,5 points**

Le fonctionnement du régime général repose sur des caisses locales et régionales coordonnées par 3 caisses nationales la C.N.A.M., la C.N.A.V. et la C.N.A.F.. Par ailleurs les U.R.S.S.A.F. assurent le recouvrement des différentes cotisations.

Le régime général assure la protection de la majeure partie des travailleurs salariés dans les domaines maladie, maternité, vieillesse.... Il verse également des prestations familiales aux salariés, et le couvre en cas de perte d'emploi.



3.2. Citer les 3 types de risques sociaux que couvre la Sécurité Sociale en donnant un exemple pour chaque cas : **1,5 point**

- Risques physiques professionnels : A.T.M.P.
- Risques physiques non professionnels : maladie, maternité, invalidité...
- Risques économiques : chômage

Groupement " Est "	Session 2005	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP – SECTEUR A</b>	Code examen :		
Spécialité : TOUTES			
Épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Durée : 0'h 30	Coef. : 1	Page 4/6

4. Tony profite de ses heures de sorties autorisées pour terminer ses achats de Noël. Il veut composer un panier garni pour sa mère. Dans les rayons de l'hypermarché de son quartier il découvre des produits issus du commerce équitable et décide d'en acheter plusieurs pour les faire découvrir à sa mère.

4.1. Indiquer dans le tableau les avantages et les inconvénients des produits issus du commerce équitable par rapport aux produits du commerce classique : **2 points**

	Commerce équitable	Commerce classique
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir de nouveaux goûts, de nouveaux produits</li> <li>- Garantir des ressources aux producteurs</li> <li>- Bonne qualité sociale du produit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits moins chers</li> <li>- Produits connus</li> <li>- Produits parfois bons marché mais de mauvaise qualité</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits plus chers</li> <li>- Produits non disponibles dans tous les commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune garantie de la qualité sociale du produit</li> <li>- Produits souvent issus de l'agriculture intensive ayant peu de goût....</li> </ul>

4.2. Justifier la démarche de Tony qui choisit d'acheter des produits issus du commerce équitable : **1 point**

Tony veut acheter ce produit pour le faire découvrir à sa mère et profiter de produits de qualité qui respectent l'environnement et les producteurs ... et agir en qualité d'éco-citoyen.

<b>Groupement " Est "</b>	Session 2005	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP – SECTEUR A</b>	Code examen :		
Spécialité : <b>TOUTES</b>			
Épreuve : <b>VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b>	Durée : 0 h 30	Coef. : 1	Page <b>5/6</b>

5. Après les fêtes de Noël, les médias ne cessent de parler du terrible raz de marée qui a ébranlé toute l'ASIE . Il découvre, dans le journal local, un article relatant cette catastrophe naturelle.

5.1. Lister 4 éléments pouvant être à l'origine d'un risque majeur naturel ou technologique : **1 point**

- Explosion de gaz
- Tempête
- Naufrage de pétrolier
- Rupture de barrage
- Tremblement de terre
- + autre réponse cohérente
- Explosion nucléaire

5.2. Citer 2 effets possibles de ces différents risques : **1 point**

- Pollution de l'air pollution des sols
- Pollution des eaux de surface
- Atteinte de la faune et de la flore
- Pollution des sols
- Toute autre réponse cohérente

5.3. Inventorier 3 dispositifs mis en place par les collectivités pour protéger la population de ces risques : **1,5 point**

- Plan d'urbanisation ; plan d'occupation des sols
- Plans particuliers de mise en sécurité des personnes
- Alertes ; surveillance des activités terrestres (séisme, niveau d'eau...)
- Formation aux risques majeurs ; classement SEVESO
- Consignes nationales sur les risques, plan ORSEC

# constat amiable d'accident automobile

CORRIGÉ

Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, mais un relevé des identités et des faits, servant à l'accélération du règlement

à signer obligatoirement par les DEUX conducteurs

1. date de l'accident 17.12.2004	heure	2. lieu (pays, n° dépt. localité) FRANCE - 25 - SAONE	3. blessé(s) même léger(s) non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> *
4. dégâts matériels qu'aux véhicules A et B non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> *	autres	5. témoins noms, adresses et tél. (à souligner s'il s'agit d'un passager de A ou B)	

## véhicule A

6. assuré souscripteur (voir attest. d'assur.)  
Nom (majusc.) DUFOUR  
Prénom Jean  
Adresse (rue et n°) 6, rue de la Poste  
Localité (et c. postal) 25300 PONTARLIER  
N° tél. (de 9 h. à 17 h.) 1  
L'Assuré peut-il récupérer la T.V.A. afférente au véhicule ? non  oui

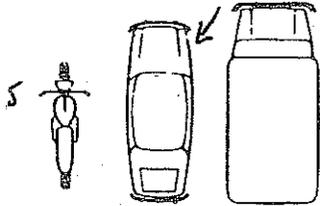
7. véhicule  
S Marque, type PEUGEOT 206  
N° d'immatr. (ou de moteur) 1547 WD 25

8. sté d'assurance  
LE PHAETON  
S N° de contrat 853 5974  
Agence (ou bureau ou courtier) nr MOULLIN

N° de carte verte (Pour les étrangers)  
Attestation d'ass. } valable jusqu'au 31/12/05  
ou carte verte }  
Les dégâts matériels du véhicule sont-ils assurés ? non  oui

9. conducteur (voir permis de conduire)  
Nom (majusc.) DUFOUR  
Prénom TONY  
Adresse 6, rue de la Poste PONTARLIER  
Permis de conduire n° 154 5896  
catégorie (A, B, ...) de Besançon délivré par Préf. de Besançon le 15 juin 2001  
permis valable du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(Pour les catégories C, C1, D, E, F et les taxis)

10. Indiquer par une flèche (→) le point de choc initial



11. dégâts apparents  
Casot aile avant portière avant et arrière droite

14. observations

## 12. circonstances

Mettre une croix (x) dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis.

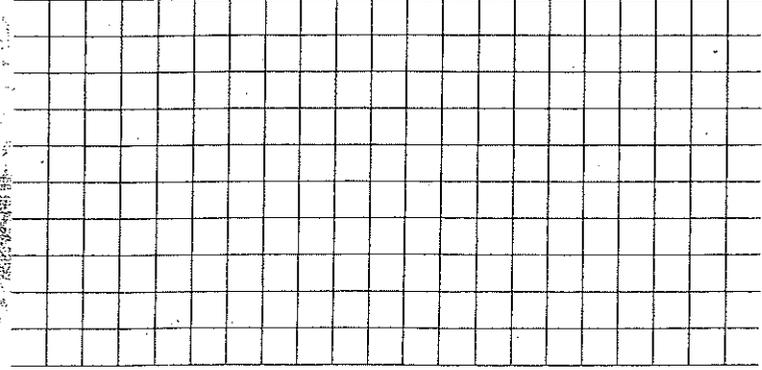
- 1 en stationnement
- 2 quittait un stationnement
- 3 prenait un stationnement
- 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre
- 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre
- 6 s'engageait sur une place à sens giratoire
- 7 roulait sur une place à sens giratoire
- 8 heurtait l'arrière de l'autre véhicule qui roulait dans le même sens et sur la même file
- 9 roulait dans le même sens et sur une file différente
- 10 changeait de file
- 11 doublait
- 12 virait à droite
- 13 virait à gauche
- 14 reculait
- 15 empiétait sur la partie de chaussée réservée à la circulation en sens inverse
- 16 venait de droite (dans un carrefour)
- 17 n'avait pas observé un signal de priorité

indiquer le nombre de cases marquées d'une croix

0,25 pt

## 13. croquis de l'accident

Préciser : 1. le tracé des voies - 2. la direction (par des flèches) des véhicules A, B - 3. leur position au moment du choc - 4. les signaux routiers - 5. le nom des rues (ou routes).



## véhicule B

6. assuré souscripteur (voir attest. d'assur.)  
Nom (majusc.) \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse (rue et n°) \_\_\_\_\_  
Localité (et c. postal) \_\_\_\_\_  
N° tél. (de 9 h. à 17 h.) \_\_\_\_\_  
L'Assuré peut-il récupérer la T.V.A. afférente au véhicule ? non  oui

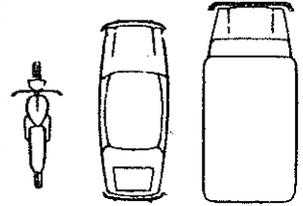
7. véhicule  
Marque, type \_\_\_\_\_  
N° d'immatr. (ou de moteur) \_\_\_\_\_

8. sté d'assurance  
N° de contrat \_\_\_\_\_  
Agence (ou bureau ou courtier) \_\_\_\_\_

N° de carte verte (Pour les étrangers)  
Attestation d'ass. } valable jusqu'au \_\_\_\_\_  
ou carte verte }  
Les dégâts matériels du véhicule sont-ils assurés ? non  oui

9. conducteur (voir permis de conduire)  
Nom (majusc.) \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Permis de conduire n° \_\_\_\_\_  
catégorie (A, B, ...) \_\_\_\_\_ délivré par \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
permis valable du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(Pour les catégories C, C1, D, E, F et les taxis)

10. Indiquer par une flèche (→) le point de choc initial



11. dégâts apparents

14. observations

15. signature des conducteurs  
A Dufour  
B \_\_\_\_\_  
0,25 pt

\* En cas de blessures ou en cas de dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B, valoir les indications d'identité, d'adresse, etc.

Ne rien modifier au constat après les signatures et la séparation des exemplaires des 2 conducteurs